

Etats financiers annuels de SICAV**SICAV RENDEMENT**

SICAV RENDEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 mars 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil représentée par M .Chiheb GHANMI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
AC 1- Portefeuille-titres	4-1	344 281 196	357 597 543
b- Obligations et valeurs assimilées		344 281 196	357 597 543
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	4-2	163 752 662	186 058 229
a- Placements monétaires		163 752 189	186 058 160
b- Disponibilités		473	69
AC 3- Créances d'exploitation	4-3	79 420	501 301
TOTAL ACTIF		508 113 278	544 157 073
PASSIF			
PA 2- Autres créditeurs divers	4-4	196 583	211 126
TOTAL PASSIF		196 583	211 126
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	4-5	490 360 948	524 931 732
CP 2 - Sommes distribuables		17 555 747	19 014 215
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		8 495	8 613
b - Sommes distribuables de l'exercice		17 547 252	19 005 602
ACTIF NET		507 916 695	543 945 947
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		508 113 278	544 157 073

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Note	Période du 01/01 au 31/12/2011	Période du 01/01 au 31/12/2010
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	5-1	15 349 295	16 257 056
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 349 295	16 257 056
PR 2 - Revenus des placements monétaires	5-2	7 272 288	8 248 002
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 621 583	24 505 057
CH 1 - Charges de gestion des placements	5-3	(3 694 232)	(3 955 770)
REVENU NET DES PLACEMENTS		18 927 351	20 549 287
PR 3 - Autres produits		973	1 073
CH 2 - Autres charges d'exploitation	5-4	(599 490)	(641 907)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 328 834	19 908 453
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(781 582)	(902 851)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		17 547 252	19 005 602
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		781 582	902 851
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(555 496)	101 817
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(129 765)	(871 452)
RESULTAT DE LA PERIODE		17 643 573	19 138 817

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Période du 01/01 au 31/12/2011	Période du 01/01 au 31/12/2010
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	17 643 573	19 138 817
a - Résultat d'exploitation	18 328 834	19 908 453
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(555 496)	101 817
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(129 765)	(871 452)
d - Frais de négociation de titres		
AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(18 878 941)	(19 680 577)
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(34 793 884)	(28 824 582)
a - Souscriptions	357 711 744	448 785 880
- Capital	347 192 583	437 598 387
- Régularisation des sommes non distribuables	284 628	277 949
- Régularisation des sommes distribuables	10 234 533	10 909 543
b - Rachats	(392 505 628)	(477 610 461)
- Capital	(381 107 395)	(465 320 997)
- Régularisation des sommes non distribuables	(255 340)	(244 524)
- Régularisation des sommes distribuables	(11 142 893)	(12 044 941)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(36 029 252)	(29 366 341)
AN 4 - ACTIF NET		
a - En début de période	543 945 947	573 312 288
b - En fin de période	507 916 695	543 945 947
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS		
a - En début de période	5 283 675	5 562 325
b - En fin de période	4 942 308	5 283 675
VALEUR LIQUIDATIVE	102,769	102,948
TAUX DE RENDEMENT	3,32%	3,35%

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat quotidiennement par le biais de l'abonnement de ces produits. De la même manière sont traitées les charges.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les BTA sont comptabilisés à leur prix d'achat, le différentiel entre le prix d'achat et le prix de remboursement est étalé à partir de la date d'acquisition des BTA.

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition d'un placement est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. EVENEMENT MARQUANT :

En application des avis du Conseil du Marché Financier du 17, 18 et le 19 janvier 2011, les opérations de souscriptions et de rachats ont été suspendues durant les journées susmentionnées et n'ont été reprises qu'à partir du 20 janvier 2011.

4- Notes sur le bilan**4-1 Note sur le Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à 344 281 196 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2011	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
<i>Obligations de sociétés</i>	797 500	63 568 950	64 989 656	12,80%
<i>Obligations admises à la cote</i>				
Obligations CIL	62 000	4 040 000	4 087 323	0,80%
- CIL 2005/1	12 000	240 000	242 868	0,05%
-CIL 2009/1 TMM+1%	10 000	600 000	611 140	0,12%
-CIL 2010/1	10 000	800 000	814 180	0,16%
-CIL 2010/1 TMM+0,75%	5 000	400 000	406 635	0,08%
-CIL 2010/2 TMM+0,75%	25 000	2 000 000	2 012 500	0,40%
Obligations BTK	30 000	2 690 450	2 777 690	0,55%
- BTK 2009 TMM+0,5% 7 ans A	10 000	857 150	883 960	0,17%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	900 000	929 360	0,18%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	933 300	964 370	0,19%
Obligations BTE	50 000	4 100 000	4 149 470	0,82%
- BTE 2009 5,25%	40 000	3 200 000	3 239 400	0,64%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	900 000	910 070	0,18%
Obligations AIL	40 000	3 200 000	3 306 870	0,65%
- AIL 2009/1 6,50%	10 000	600 000	626 580	0,12%
- AIL 2010/1 5,25%	20 000	1 600 000	1 649 160	0,32%
- AIL 2011/1 5,75%	10 000	1 000 000	1 031 130	0,20%
Obligations ATL	78 500	5 850 000	5 918 064	1,17%
- ATL 2009 5,5%	10 000	600 000	617 360	0,12%
- ATL 2009/3 TMM+0,625%	20 000	1 200 000	1 200 120	0,24%
- ATL 2010/1 5,25%	10 000	800 000	813 260	0,16%
- ATL 2010/1 TMM+0,75%	30 000	2 400 000	2 437 230	0,48%
- ATL 2010/2 TMM+1%	8 500	850 000	850 094	0,17%
Obligations BH	90 000	6 200 000	6 211 830	1,22%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	2 000 000	2 000 000	0,39%
- BH SUBORDONNE 2007	70 000	4 200 000	4 211 830	0,83%
Obligations STB	118 000	10 391 500	10 792 057	2,12%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	2 904 000	2 994 222	0,59%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	5 687 500	5 943 535	1,17%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	1 800 000	1 854 300	0,37%
Obligations HANNIBAL LEASE	60 000	4 800 000	4 875 920	0,96%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 5,25%	20 000	1 600 000	1 636 080	0,32%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 TMM+0,75%	20 000	1 600 000	1 633 780	0,32%
- HANNIBAL LEASE 2010/2 TMM+0,775%	20 000	1 600 000	1 606 060	0,32%
Obligations TL	60 000	4 600 000	4 685 990	0,92%
- TUNISIE LEASING 2009/1 6,5%	20 000	1 200 000	1 251 980	0,25%
- TUNISIE LEASING 2010/2 TMM+0,75%	30 000	2 400 000	2 411 370	0,47%
- TUNISIE LEASING 2011/1 TMM+0,9%	10 000	1 000 000	1 022 640	0,20%

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2011	% Actif Net
Obligations UIB	35 000	3 300 000	3 351 295	0,66%
- UIB 2009/1 5,25% CAT A	10 000	800 000	815 370	0,16%
- UIB 2011/1 TMM+1%	25 000	2 500 000	2 535 925	0,50%
Emp Subordonné BNA 2009 5,4%	50 000	4 333 000	4 470 450	0,88%
Emp AMEN BANK 2006	35 000	2 100 000	2 179 835	0,43%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 764 000	1 816 416	0,36%
Emp ELWIFAK LEASING 2010/1	20 000	2 000 000	2 076 840	0,41%
Emp ATTIJARI BANK 2010 TMM+0,6%	10 000	1 000 000	1 036 960	0,20%
Emp ATTIJARI LEASING 2010/1	30 000	2 400 000	2 429 070	0,48%
Emp MEUBLATEX INDUSTRIE	8 000	800 000	823 576	0,16%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier	268 000	271 829 918	279 291 540	54,99%
BTA 7,5% AVRIL 2014	40 000	41 530 300	42 620 675	8,39%
BTA 6% MARS 2012	82 000	81 239 000	85 053 616	16,75%
BTA 6,75% JUILLET 2017	39 000	40 751 043	41 359 973	8,14%
BTA 5,25% MARS 2016	48 000	48 615 000	50 051 254	9,85%
BTA 6,1% OCTOBRE 2013	15 000	15 792 075	15 581 435	3,07%
BTA 5% MARS 2013	20 000	20 297 500	20 774 454	4,09%
BTA 5% OCTOBRE 2015	20 000	19 722 000	19 922 776	3,92%
BTA 5,5% OCTOBRE 2018	4 000	3 883 000	3 927 357	0,77%
TOTAL		335 398 868	344 281 196	67,78%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2010	347 842 125	10 286 299	(530 881)	357 597 543	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	7 500 000			7 500 000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	37 255 000			37 255 000	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	(10 851 300)			(10 851 300)	
Bons du trésor assimilables (BTA)	(46 346 957)			(46 346 957)	(129 765)
* Variation des plus ou moins values portefeuilles titres			(555 495)	(555 495)	
* Variations des intérêts courus		(317 595)		(317 595)	
Soldes au 31 décembre 2011	335 398 868	9 968 704	(1 086 376)	344 281 196	(129 765)

4-2 Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à 163 752 662 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			100 500	100 500 000	102 270 714	20,14%
Certificats de dépôts à plus d'un an			100 500	100 500 000	102 270 714	20,14%
(au taux deTMM +1%)	La B.T	23/12/2011	1 000	1 000 000	999 908	0,20%
(au taux deTMM +1%)	La B.T	28/12/2011	2 000	2 000 000	1 998 892	0,39%
(au taux deTMM +1%)	La B.T	29/12/2011	500	500 000	499 677	0,10%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	11/04/2011	14 500	14 500 000	14 879 301	2,93%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	01/06/2011	17 500	17 500 000	17 859 469	3,52%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	04/06/2011	14 500	14 500 000	14 793 003	2,91%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	06/06/2011	7 000	7 000 000	7 139 891	1,41%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	13/06/2011	21 000	21 000 000	21 403 307	4,21%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	14/08/2011	2 500	2 500 000	2 530 961	0,50%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	20/08/2011	2 500	2 500 000	2 529 378	0,50%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	15/09/2011	3 000	3 000 000	3 027 477	0,60%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	24/09/2011	4 000	4 000 000	4 033 229	0,79%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	26/09/2011	5 500	5 500 000	5 544 648	1,09%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	17/10/2011	5 000	5 000 000	5 031 573	0,99%
BILLETS DE TRESORERIE			5 000	4 958 358	4 978 073	0,98%
(au taux de 4,24%)	ORANGE		3 000	2 974 827	2 993 618	0,59%
(au taux de 4,16%)	ORANGE		2 000	1 983 531	1 984 455	0,39%
COMPTES A TERME			56 241	56 241 000	56 503 402	11,12%
Comptes à terme à plus d'un an			56 241	56 241 000	56 503 402	11,12%
Comptes à terme à moins d'un an						
DISPONIBILITES					473	0,00%
TOTAL				161 699 358	163 752 662	32,24%

(*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	5,91%
AMEN BANK	tous types	34	6,69%
UBCI	à moins de 3 mois	13	2,56%
TOTAL		77	15,16%

(**) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars.

Le gestionnaire en réserve à SICAV RENDEMENT un montant de 34 et 13 Millions de Dinars pour ce trimestre.

4-3 Créances d'exploitation :

Le poste Créances d'exploitation totalise au 31 Décembre 2011 un montant de 79 420 DT contre 501 301 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
- Intérêt sur emprunt obligataire	79 420	1 301
- CAT échu le 31/12/2010		500 000
TOTAL	79 420	501 301

4-4 Autres créditeurs divers :

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 Décembre 2011 un montant de 196 583 DT contre 211 126 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
- Retenue à la source	138 004	148 366
- Redevance CMF	43 703	47 023
- TCL	4 366	5 255
- Provision honoraires commissaire aux comptes	10 110	10 081
- Provision honoraires PDG	400	400
TOTAL	196 583	211 126

4-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2011 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2011
<u>Capital début de l'exercice</u>	
Montant	524 931 732
Nombre de titres	5 283 675
Nombre d'actionnaires	4 229
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	347 192 583
Nombre de titres émis	3 494 641
Nombre d'actionnaires nouveaux	560
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(381 107 395)
Nombre de titres rachetés	(3 836 008)
Nombre d'actionnaires sortants	(588)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(555 496)
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres	(129 765)
Régul Sommes non distribuables	29 289

Capital fin de l'exercice

Montant	490 360 948
Nombre de titres	4 942 308
Nombre d'actionnaires	4 201

5- Notes sur l'état de résultat**5-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 15 349 295 DT pour l'exercice 2011 contre 16 257 056 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	15 349 295	16 257 056
TOTAL	15 349 295	16 257 056

5-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2011 à 7 272 288 DT contre 8 248 002 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
- Intérêts des certificats de dépôt	4 173 997	4 563 245
- Intérêts des comptes à terme	3 008 567	3 593 161
- Intérêts des billets de Trésorerie	89 724	48 488
- Intérêts Bons de Trésor Court Terme	-	43 107
TOTAL	7 272 288	8 248 002

5-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2011 à 3 694 232 DT contre 3 955 770 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
- Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	3 166 484	3 390 660
- Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	527 748	565 110
TOTAL	3 694 232	3 955 770

5-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2011 à 599 490 DT contre 641 907 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
- Redevance CMF	527 797	565 164
- TCL	56 554	61 263
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	14 910	14 881
- Charges diverses	229	600
TOTAL	599 490	641 907

6- Autres informations :**6-1 Données par action :**

LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
• Revenus des placements	4,577	4,638
• Charges de gestion des placements	-0,747	(0,749)
• Revenu net des placements	3,830	3,889
• Autres produits	0,000	0,000
• Autres charges	-0,121	(0,121)
• Résultat d'exploitation	3,709	3,768
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,158	(0,171)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,550	3,597
• Plus ou moins values potentielles sur titres	-0,112	0,019
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-0,026	(0,165)
• Frais de négociation		
RESULTAT NET	3,571	3,622
• Sommes non distribuables	0,006	0,006
• Distribution de dividende	3,597	3,580
Valeur Liquidative	102,769	102,948

6-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
• Charges de gestion / actif net moyen :	0,702%	0,708%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,114%	0,115%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,336%	3,402%

6-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire***Gestionnaire :**

La gestion de la société SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse (agrément n°41/96 du 19/07/96) ayant son siège social Place 14 Janvier 2011 – Tunis 1001, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Celle ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, la SBT perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

*** Dépositaire :**

La Banque de Tunisie assure les fonctions de dépositaire des titres de la société SICAV RENDEMENT, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- de la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers son réseau de guichets ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contre partie de ses prestations, la BT perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

6-4 Impôts et taxes :

Ce poste représente la TCL sur les revenus bruts de la SICAV RENDEMENT. Elle est payable mensuellement.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société " SICAV RENDEMENT " arrêtés au 31 décembre 2011.

1- Opinion du commissaire aux comptes

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société " SICAV RENDEMENT " comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers de la société " SICAV RENDEMENT " sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société " SICAV RENDEMENT " au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 Décembre 2011, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 20,14%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC. Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 15,16% de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 31 Décembre 2011.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 décembre 2011.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Le commissaire aux comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI
Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2011

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société SICAV RENDEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2011

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2011

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2011. Les honoraires de dépositaire s'élèvent à 3 166 484 Dinars hors taxes.

Aussi, nous vous informons que la convention de gestionnaire conclue entre votre société et la Société de Bourse de Tunisie, continu e à produire ses effets au cours de l'exercice 2011. Les honoraires de gestionnaire s'élèvent à 527 748 Dinars hors taxes.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Le Président Directeur Général de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 4 800 Dinars.

Le commissaire aux comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI

Associé